PETR DU PIEMONT DES VOSGES

Avis d'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges

Par arrêté en date du 11 août 2021, le Président du PETR du Piémont des Vosges a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges.
Le SCoT du Piémont des Vosges couvre trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale : Les communautés de communes du Pays de Barr, du Pays de Sainte-Odile et du Pays de Barr.
Le SCoT est un document de planification et de stratégie intercommunale. Son but est de définir les orientations générales de l'organisation et de l'évolution du territoire du Piémont des Vosges. Le SCoT exprime un projet d'aménagement et de développement durables. Il permet de fixer les grands principes d'organisation de l'espace notamment en matière d'habitat, d'économie, de transports, d'équipements et de services, d'environnement.
Le projet de SCoT est soumis à enquête publique du jeudi 2 septembre 2021 à 9h au lundi 4 octobre 2021 à 17h.
Au terme de cette enquête, le SCoT du Piémont des Vosges pourra être approuvé par délibération du Comité Syndical du PETR.
Pour l'enquête publique relative au projet de révision du SCoT du Piémont des Vosges, le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG a désigné Madame Dominique BRAUN-BECK, Juriste, en qualité de commissaire enquêtrice.
Le siège de l'enquête publique est situé au PETR du Piémont des Vosges, 38 Rue du Maréchal KOENIG - 67210 OBERNAI.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête peut être consulté :
- Au siège du PETR du Piémont des Vosges, 38 Rue du Maréchal KOENIG, 67 210 Obernai, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- Dans les lieux d'enquête publique suivants, aux horaires habituels d'ouverture de chacune de ces mairies ou de ces sièges d'intercommunalité :
* Communauté de Communes des Portes de Rosheim, 86, B Place de la République, 67 560 Rosheim
* Communauté de Communes du Pays de Barr, 57 Rue de la Kirneck, 67 142 Barr
* Maire de Dambach-la-Ville, 11 Place du Marché, 67 650 Dambach-la-Ville
* Mairie d'Epfig, 3 Place de la Mairie, 67 680 Epfig
- Sur le site internet du PETR, à l'adresse : **https://www.piemont-vosges.fr/**
- Une version numérique du dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au siège du PETR, 38 Rue du Maréchal KOENIG, 67 210 Obernai, aux jours et heures susmentionnés.
La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations ou remarques au siège de l'enquête publique et dans les lieux d'enquête publique, aux jours et horaires suivants :
- Siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr, 57 Rue de la Kirneck, 67 142 Barr : le lundi 6 septembre 2021 de 10h à 12h ;
- Siège du PETR du Piémont des Vosges, 38 Rue du Maréchal KOENIG, 67 210 Obernai : le samedi 11 septembre 2021 de 10h à 12h et le jeudi 30 septembre 2021 de 14h à 16h ;
- Mairie d'Epfig, 3 Place de la Mairie, 67 680 Epfig : le vendredi 17 septembre 2021 de 10h à 12h ;
- Siège de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, 86, B Place de la République, 67 560 Rosheim : le mardi 28 septembre 2021 de 10h à 12h ;
- Maire de Dambach-la-Ville, 11 Place du Marché, 67 650 Dambach-la-Ville : le lundi 4 octobre 2021 de 15h à 17h.
Pendant toute la durée de l'enquête, les observations ou remarques du public peuvent être :
- Consignées dans des registres d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice. Les registres sont ouverts dans les différents lieux d'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture, que Madame la Commissaire enquêtrice soit présente ou non ;
- Exprimées à Madame la Commissaire enquêtrice lors des permanences susmentionnées ;
- Exprimées par voie postale adressées à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice au siège du PETR du Piémont des Vosges, 38 Rue du Maréchal KOENIG, 67 210 Obernai ;
- Exprimées par voie électronique à l'adresse : **contact@smpv.org**
Le rapport et les conclusions motivées rendus à l'issue de l'enquête par la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public par voie dématérialisée sur le site du PETR (**https://www.piemont-vosges.fr/**), au siège du PETR ainsi qu'en Mairie des communes ou sièges des communautés de communes ayant accueilli chacune des permanences de l'enquête publique durant un an.
Pendant cette même durée, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera également tenue à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, ainsi qu'au siège des communautés de communes et dans les mairies des communes concernées, situées dans le périmètre du PETR du Piémont des Vosges.
Toute information relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale arrêté ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président du PETR du Piémont des Vosges et de Monsieur le Directeur du PETR du Piémont des Vosges.

266887800